

République Française

Département du **Jura**

Nombre de membres

En exercice : 11

Votants : 11

Présents : 10

Date convocation : 16/06/2016

Date affichage : 24/06/2016

OBJET de la délibération

**Refus de la pose des
Compteurs Linky**

EXTRAIT DU REGISTRE **2016-046**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **56**

COMMUNE DES BOUCHOUX

L'an deux mil seize et le vingt-trois juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRENARD Jérôme, Maire.

Présents :

ABRAHAM Patrick, COLIN Jacques, COLLIGNON René, DELBOS Jean-Marc, DEPRAZ Alexandra, HANSBERGER Bernard, HENROTTE Magali, HEURTIER Isabelle, PERRIER Armand.

Absente excusée : BLANC Emilie avec pouvoir à Magali HENROTTE

Secrétaire de séance : COLIN Jacques

Le maire rappelle aux conseillers que la compétence en matière d'Electricité a été transférée au Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipement et de communication (SIDEDEC) du Jura.

Le Conseil Municipal, toujours opposé à l'installation de compteurs Linky dits communicants sur la commune des Bouchoux, souhaite que le SIDEDEC prenne acte de la position de la commune.

Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que les programmes de compteurs communicants visent au contraire à favoriser des intérêts commerciaux ;

Considérant qu'il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante ;

Considérant que les compteurs communicants sont facteurs de risques pour la santé des habitants et pour le respect de leur vie privée ;

Après en avoir délibéré et par 11 voix pour, le Conseil municipal :

- S'oppose à l'installation des compteurs Linky dits communicants sur la commune des Bouchoux.
- Demande au Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communication (SIDEDEC) de prendre acte de cette décision.
- Demande au SIDEDEC de se positionner sur ce sujet en étudiant les possibilités juridiques lui permettant, en tant qu'autorité concédante, de faire prendre en compte par Enedis (ERDF) les demandes des communes qui se déclarent opposés au déploiement des compteurs communicants Linky.
- Demande au SIDEDEC de signifier auprès d'Enedis notre refus de déploiement des compteurs Linky.
- Demande au SIDEDEC de s'adresser aux autorités françaises pour que soit étudiée la possibilité, pour les communes qui en font la demande, de ne pas se voir imposer les compteurs communicants.

Certifié exécutoire

Reçu en S/Préfecture
le 24/06/2016

Publié et notifié
Le 24/06/2016

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

GRENARD Jérôme



République Française

Département du **Jura**

EXTRAIT DU REGISTRE **2016-045**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 11

Votants : 11

Présents : 10

Date convocation : 16/06/2016

Date affichage : 24/06/2016

COMMUNE DES BOUCHOUX

L'an deux mil seize et le vingt-trois juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRENARD Jérôme, Maire.

Présents :

ABRAHAM Patrick, COLIN Jacques, COLLIGNON René, DELBOS Jean-Marc, DEPAZ Alexandra, HANSBERGER Bernard, HENROTTE Magali, HEURTIER Isabelle, PERRIER Armand.

Absente excusée : BLANC Emilie avec pouvoir à Magali HENROTTE

Secrétaire de séance : COLIN Jacques

OBJET de la délibération

**Compteurs Linky :
Retrait de la délibération
du 11 mars 2016**

M. le maire fait lecture au conseil municipal d'un courrier émanant de la Sous-Préfecture du Jura concernant la délibération du 11 mars 2016 par laquelle la commune refusait l'implantation des compteurs Linky.

Mme la Sous-Préfète demande le retrait de cette délibération en invoquant principalement le transfert de la compétence en matière d'électricité au Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communication (SIDEK) du Jura.

Après en avoir délibéré et par 11 voix pour, le Conseil municipal :

- Décide le retrait de la délibération du 11 mars 2016 refusant l'installation des compteurs Linky sur la commune des Bouchoux.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

GRENARD Jérôme

Certifié exécutoire

Reçu en S/Préfecture
le 24/06/2016

Publié et notifié
Le 24/06/2016

